

Communiqué de presse

11 septembre 2015 - N° 26

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

A.M. Best salue à son tour la solidité financière de SCOR

A.M. Best relève de « stable » à « positive » la perspective de SCOR et de ses principales filiales, et confirme les notes de solidité financière (Financial Strength Rating) à « A » (Excellent) et de crédit émetteur (Issuer Credit Ratings) à « a+ ». Concernant la dette financière de SCOR, A.M. Best relève également la perspective de « stable » à « positive » et confirme les notes des dettes existantes.

La décision d'A.M. Best reflète « *la capacité démontrée par le Groupe à maintenir sur le long terme des résultats solides et un niveau stable de capitalisation ajustée aux risques malgré des conditions de marché concurrentielles* ».

A.M. Best considère également que « *le Groupe a renforcé sa position concurrentielle sur le marché mondial de la réassurance* », estimant que « *la robustesse de son modèle économique permet à SCOR de gérer les cycles de marché de la réassurance, tant au niveau local que mondial, et devrait être un atout fondamental dans les années à venir dans un contexte de marché de plus en plus difficile* ».

L'agence de notation a appuyé sa décision sur « *l'amélioration continue* » de la rentabilité technique de SCOR, le « *renforcement* » de son niveau de capitalisation ajustée aux risques, « *le niveau élevé de la flexibilité financière* » du Groupe, ainsi que sur « *l'excellence de sa politique de gestion des risques et son appétence au risque modérée* ». A.M. Best considère que le Groupe dispose également « *d'outils sophistiqués de gestion du capital, parfaitement intégrés aux processus opérationnels et décisionnels de SCOR* ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *La décision d'A.M. Best met une nouvelle fois en évidence le renforcement de la sécurité financière que SCOR offre à ses clients, en particulier dans l'environnement de marché actuel. Cette perspective positive vient s'ajouter aux deux relèvements de la notation du Groupe effectués récemment par Fitch Ratings et S&P*, et confirme la position de SCOR parmi les tous premiers acteurs du marché mondial de la réassurance* ».

Le communiqué de presse d'A.M. Best est disponible sur la page d'accueil de l'agence de notation à <http://www.ambest.com>.

* Voir les communiqués de presse publiés par le Groupe respectivement le 21 juillet et 7 septembre 2015.

*

* *

Communiqué de presse

11 septembre 2015 – N° 26

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 20 mars 2015 sous le numéro D.15-0181 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».